

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n° 4-17-2022
Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 11
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 26 septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Camille DAEL, Sylvie GUERRAND, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Brigitte MARY.

Pouvoirs : Jérôme VARANGLE à Sabrina BECHET.

Absents : Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Colette GENET, Gérard DUBUCHE.

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Objet :

RESIDENCE AUTONOMIE

**MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TELEASSISTANCE COLLECTIVE A DEBORDEMENT PARTIEL
VALIDATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PRESENCE VERTE**

Exposé des motifs :

Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que le CCAS propose la passation d'une convention de téléassistance à domicile « Activ'zen » au sein de la Résidence Lyliane Carpentier.

En effet, la mise en place de ce service serait susceptible d'apporter une amélioration des conditions de vie aux résidents et de favoriser leur maintien à domicile notamment la nuit, les week-ends et les jours fériés.

Considérant que Présence Verte a pour mission de gérer un service de téléassistance des personnes permettant aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, un centre de réception des appels qui assure une écoute permanente des alarmes aux moyens d'un transmetteur et d'un détecteur de chutes brutales.

La Résidence Lyliane Carpentier s'engage à verser la somme de 13,00 € par mois et par bénéficiaire comprenant l'abonnement « Activ'zen Collectif » et 4,20 € « option Sérénité » détecteur de chutes brutales. Présence Verte prend à sa charge « option Convivialité » appels plateau d'écoute, courrier de convivialité, plateau psychologique ainsi et les frais d'installation et de mise en service, le dépannage, la maintenance et un service d'astreinte (7j/7).

Une réunion d'information aura lieu le 08 septembre 2022 pour en informer les Résidents.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat de prestation de téléassistance entre la Résidence Lyliane Carpentier et Présence Verte.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le projet de convention ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de Téléassistance ci-annexée.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer ladite convention et tout document y afférant.
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

Pour copie certifiée conforme
La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

